



## **Grogne à la SOTRAL : Un début de solution, mais la grève continue...**

*Toujours pas de bus de la SOTRAL dans les rues de Lomé. La grève de trois jours lancée par les agents de la Société des Transports de Lomé (SOTRAL) se poursuit ce jeudi. Les discussions tenues dans l'après-midi de ce mercredi entre les grévistes et leur employeur n'ont pas donné grande chose sauf un accord sur le paiement des salaires à temps.*



C'est une grève lancée depuis mercredi par les employés de cette société pour revendiquer une amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Les revendications en 12 points sont inscrites sur une plateforme remise à l'employeur.

Elles concernent notamment le paiement des salaires au plus tard le 08 du mois, la classification de la grille salariale, le relèvement de la durée des contrats, l'autorisation de la jouissance des congés, le recrutement d'un nouveau directeur des ressources humaines, la programmation de deux équipes rotatives, un repos obligatoire en plus du dimanche entre autres.

« A la Sotral, vous vous levez déjà à 2 heures ou 3 heures du

*matin et prendre service vers 4 heures pour revenir à 21 heures voire 22 heures. C'est vraiment difficile pour une seule personne sur un volant toute la journée et c'est aussi un risque pour la population. On n'a pas d'indemnité de transport, nous avons demandé une prime de risque et de responsabilités spécifiques et la classification de la grille salariale », déplore Oyéwalé J., secrétaire général du syndicat national autonome des sociétés de transport public du Togo.*

Apparemment pour l'employeur, seule la question du paiement à temps des salaires est légitime. Seulement que de l'autre côté, les employés tiennent toujours à leur plateforme revendicative, ce qui risque de tourner à une sorte de « bras de fer ».

*« Ils (les employeurs, ndlr) nous ont fait savoir que toutes les dispositions ont été prises pour que les virements soient faits et on était là quand ils nous ont confirmé que le virement est fait. Mais toutefois, il faut rappeler que le paiement des salaires est un droit. Et on ne peut pas se baser sur ça et dire qu'il y a quelque chose qui est fait pour qu'on retourne au travail », fait savoir Oyéwalé visiblement mécontent du fait que l'employeur renvoie les autres revendications en mode « promesse » pour 2018.*

*« Avec ce que nous vivons au sein de la Sotral comme gestion, personne n'est aujourd'hui confiant qu'il verrait 2018 à la Sotral parce qu'il y a bon nombre qui seront à termes de contrat dans un ou deux mois. Donc promettre 2018 sachant que l'employeur peut renvoyer des gens, il y a de quoi émettre des réserves », a-t-il souligné.*

La grève de 72 heures est reconductible si aucune solution n'est trouvée selon les employés toujours tout de même disposés à aller en négociation. Il faut souligner que cette cessation de travail intervient à la suite de plusieurs préavis de grève déposés par le syndicat des employés.

**David SOKLOU**